



**Taxi & Limousine
Commission**

**Avis à l'industrie N° 19-10
Pour diffusion immédiate**

Bill Heinzen

*Commissaire/Président par
intérim*

Allan J. Fromberg

*Affaires publiques
frombera@tlc.nyc.gov*

Rebecca Harshbarger

*Affaires publiques
harshbargerR@tlc.nyc.gov*

33 Beaver Street

22nd Floor

New York, NY 10004

Avis : Publicité et véhicules à louer (FHV)

À la suite d'une décision judiciaire récente, la Commission de Taxi et de Limousine (TLC) veillera à nouveau à l'application de la section 59A-29(e) des règles de la TLC qui interdit l'affichage de publicité à l'intérieur ou à l'extérieur des véhicules à louer. Les propriétaires de véhicules à louer ayant obtenu un permis de la TLC pour afficher des annonces publicitaires sur l'extérieur de leur véhicule peuvent les garder jusqu'à ce que tous les permis existants expirent le 31 août 2019. Tous les propriétaires de véhicules à louer doivent retirer toutes les annonces publicitaires se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur de leur véhicule d'ici le **31 août 2019**.